L'ABEILLE.

PUBLIÉ LE MATIN, TOUS LES JOURS, PAR

JEROME RAYON,

IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut une UNION soit consacrée."

LUNDI MATIN, 22 DECEMBRE 1834.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 22 décembre 1834.

FETE DEMOCRATIQUE.

On peut se procurer des billets pour assister à la fête qui aura lieu le 23 du courant, à trois piastres, chez les personnes dont les noms suivent :

John Wilcox, J. B. M. Parlange,
M. Cannon, S. Hawk,
M. McDougall, P. Sumner.

Ou aux librairies de MM. Gaston Brusle, Wm. McKean, R. Johns & Co., ainsi que chez MM. Philip Power, Charles Simonds, à l'Hôtel des Planteurs, rue du Canal, et à l'Hôtel Richardson, rue Conti.

Le comité d'invitation de la fête Démocratique invite les membres de la Législature qui sont de la même opinion politique à assister à la célébration qui aura lieu à la Nouvelle-Orléans en honneur du Triomphe remporté par le parti Démocratique dans toute l'Union, et particulièrement à New-York.

Le Comité choisit ce mode de communication, par la raison qu'il ne connaissait pas les bureaux de poste qui sont à la porté des membres qu'il désire inviter, il pouvait que des invitations par lettres ne parviennent pas à leur destination.

CONSEIL DE VILLE.

Samedi, 20 décembre 1834.

Membres présents—MM. le Recorder, Labatut, Pédesclaux, Dixon, Hyde, Mercier et Reynolds.

M. Bermudez n'étant point rentré, au moment où le Recorder prend le fauteuil, le Conseil n'est ajourné faute de quorum.

(Extrait *Daily News* d'hier après midi.)

Transactions de la Bourse.

Le bateau-à-vapeur Lancaster a été vendu $4,500.

Deux nègres ont été vendus, un pour $500 et l'autre $430.

Quatre maisons en briques ont été vendues avec leurs terrains, faisant face au fleuve, adjugeant la propriété à quatre, savoir : $9,000, $9,000, $8,900 et $8,700.

VENTE DU COTON.

1800 balles de coton,			16
40	de	de	15 1-2
120	de	de	16
100	de	de	14 3-4
60	de	de	15 1-2
35	de	de	16 1-4
246	de	de	16 1-2
115	de	de	16
130	de	de	16

Texas, Mis.

Nous félicitons bien sincèrement les directeurs du théâtre américain de la résolution qu'ils ont prise d'ouvrir la salle de la rue du Camp le dimanche aussi bien que les autres jours de la semaine.

La partie du message du président relative à nos relations avec la France a été comme un aliment jeté à l'oisiveté publique, qui la commente et la discute dans toute les sens et selon toutes les nuances d'opinion. Quant à nous, qui nous flattons d'envisager avec impartialité la question qui a donné lieu aux assertions du président, nous dirons que cette question, vue du point où notre gouvernement s'est placé, est de nature à amener des embarras sérieux, si non une rupture complète avec la France.

Il est à remarquer que lorsque le ministère français soumit aux chambres le traité conclu par Louis-Philippe avec M. Rives, afin d'obtenir le vote des 25,000,000 d'indemnité, toutes les opinions les plus opposées se réunirent pour consacrer la conduite du gouvernement, et ne confondirent dans un vote commun pour lui refuser les moyens de remplir les stipulations du traité. Il paraît donc évident que ce refus n'est pas un entêtement de parti, mais une opinion nationale s'il en fut jamais, puisqu'elle n'a trouvé d'opposans que parmi quelques amis intimes de Lafayette ; et alors, il n'y a lieu de croire qu'il sera bien difficile, si non tout-à-fait impossible d'obtenir de la chambre actuelle une décision contraire.

D'un autre côté, si, malgré les assertions de MM. Bignon et Mauguin, les faits sont de nature à rendre les comptables les réclamans sous que nous élevons, était-il bien sage à notre gouvernement, qui doit avoir une idée de la marche administrative en France, de considérer comme définitives et obligatoires certaines stipulations d'un traité convenu seulement avec le représentant du pouvoir exécutif, quand nous savons tous que ce personnage, quelque haut placé qu'il soit, n'a pas le droit de disposer d'un centime des revenus publics, sans le vote des chambres ? Il nous semble que la responsabilité d'une telle erreur ne peut retomber que sur celui qui l'a faite soit dit sans blâmer ses intentions et son patriotisme, que nous croyons à l'abri de tout reproche. Mais que va-t-il résulter de là ? Le congrès, trop peu éclairé peut-être sur les circonstances qui ont motivé le vote de la chambre des députés, ou prévenu contre les motifs de ce vote, voudra-t-il considérer comme un déni de justice envers le peuple américain ; et de là aux mesures de sévérité qu'on redoute il n'y a qu'un pas ; tandis qu'il ne faudrait voir dans ce vote qu'un refus de sanctionner les arrogantes prétentions d'un roi qui juge et tranche des questions qui ne sont pas tout entières de son ressort, et sur lesquelles il a prétendu ne s'en rapporter qu'à ses propres lumières.

Telle est donc la perspective que nous avons : d'un côté la persistance des chambres françaises à refuser de sanctionner l'indemnité stipulée par Louis-Philippe ; et de l'autre, l'aigreur occasionnée par ce refus, laquelle peut entraîner à des mesures dont les conséquences ne sauraient être prévues. Nous voudrions pouvoir nous faire illusion sur les faits, mais nous aimons mieux risquer d'encourir les reproches de quelques enthousiastes, que de taire ce qu'en toute conscience nous croyons être la vérité.

NOUVELLES D'EUROPE D'UN JOUR PLUS RECENTES.

La malle de samedi nous a apporté nos liasses régulières ; les journaux de New-York annoncent l'arrivée du navire *Victoria*, capitaine Merrill, venant de Liverpool, dont il a reçu des dates d'un jour plus récentes que celles reçues par le *Sheffield*, c'est-à-dire du 12 novembre au soir.

Un passager parti de Manchester le 11 au soir, annonce que les demandes de laines filées étaient considérables ce jour là, et que tout ce qu'il y en avait sur place a été vendu. Les toiles de coton étaient moins recherchées que précédemment. Selon le rapport de la même personne, des mêmes factures connaissaient 20,000 balles de coton par semaine.—Les ventes, à Liverpool, le 11, ont été de 3,000 balles, aux prix cotés ; et le 12, les affaires ont commencé par d'assez bonnes demandes qui, à ce qu'on suppose, devaient amener des ventes considérables pendant la journée, surtout à cause des rapports favorables de Manchester parvenus la veille. Les manufactures de coton dans cette *Angleterre* sont dans un état de prospérité sans exemple. La cote des fonds américains le 10 était la même que le 8.

Les nouvelles politiques sont sans importance, et c'est la meilleure preuve de la tranquillité dont jouit le pays.

Le Times de Londres du 11, dit que le crédit de la compagnie des Indes orientales est évidemment plus haut qu'avant le changement, et que la progression ascendante des fonds de cette compagnie a été de près de 50 pour cent dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis. La cause de cette hausse, ajoute le Times, peut bien être connue aux initiés, mais en général le monde méfiant avoue qu'il l'ignore et que de semblables informations seules la lui révéleraient.

Le commerce des laineries est moins prospère à Leeds que d'ordinaire. Les retours sont peu nombreux et ne contiennent point d'assurance. Mais cette stagnation est attribuée en grande partie à la rareté de l'argent.

Les filatures de Rochdale se vendent fort bien, et l'on peut, à peine satisfaire aux demandes qui s'en font. Néanmoins les laineries, en général, s'écoulent difficilement, mais on s'attendait à une amélioration dans les prix.

Nos dernières dates de Paris vont jusqu'au 9 novembre ! à cette époque il n'y avait encore rien de décidé relativement à la composition du nouveau ministère ; on disait que M. Humann prendrait la présidence du Conseil et resterait ministre des finances ; que Guillaumont aurait appelé au ministère de la guerre, et que les autres ministres demeureraient leurs portefeuilles. On ignorait pour cette détermination un contretemps de la déclaration de M. Molé qui n'aurait pas trouvé le moyen de composer un ministère tel qu'on le désirait ; cette mission ne serait que temporaire, et n'aurait été adoptée qu'en attendant qu'il se présentât des hommes de la couleur que l'on veut avoir.

A Lyon, les mécontens semblent se tenir un peu calmes, mais ils n'ont pas cessé. Les journaux de cette ville parlent d'un nouveau mouvement insurrectionnel. Le placard suivant a été placé sur le socle d'une des statues des derniers événemens, nommé Bailly :

" Bailly ! repose en paix ; ton sang, tu l'as versé pour la sainte cause de la liberté. Tu voulais nous délivrer des tyrans qui nous opprimaient ; ton sang n'aura pas été inutile ; nous jurons ici, sur la terre qui couvre tes précieux restes, de venger ta mort ; et quand le jour de la vengeance sera arrivé, nous publierons à la face de la nation, ces sentiments qui, aujourd'hui, restent ensevelis au fond de nos cœurs ; ils iront rétablissant les pays étrangers, et ils auront le signal d'un horrible carnage, dit-on."

Des larmes coulent de chaque fidèles placés autour de cette inscription qui était encadrée en noir. Elle a été saisie et déposée au parquet du procureur du roi.

Nous n'avons rien de plus nouveau relativement à l'Espagne—On a reçu à Londres une lettre de St.-Sébastien, en date du 3 novembre, qui annonce la victoire que Zumalacarregui a remportée sur les troupes de la reine ; mais cette nouvelle a besoin d'être confirmée.

Des nouvelles de Lisbonne en date du 4 novembre, sont parvenues à Londres. On dit que les chambres viennent de passer une loi qui exclut don Miguel et ses descendants du trône de Portugal. La haine est tellement prononcée contre ce tyran, qu'il n'y a pas eu une seule voix contre ce projet. Cette loi porte en substance :—l'usurpateur Don Miguel et ses descendants sont exclus pour toujours de leurs droits de succession à la couronne de Portugal, etc. etc. S'il arrivait qu'ils missent le pied sur le territoire Portugais, eux et tous ceux qui les accompagneraient, seraient accusés de haute trahison et jugés par un conseil de guerre. La procédure sera faite de vive-voix, et n'aura pas plus de vingt-quatre heures. S'ils sont convaincus du fait, ils seront exécutés sur le champ. Tout Portugais qui arrêtera l'exilé, sur le territoire de son pays, et qui le livrera à l'autorité, recevra pour récompense de 27,500 liv. sterling. Tout fonctionnaire public qui négligera de saisir l'usurpateur, sera puni de mort, ou d'une autre punition etc.

Le duc de Palmella a été nommé président du Conseil des ministres. Le comité des finances a fourni son rapport au sujet des revenus accordés à l'impératrice et à sa sœur. La première recevra 80,000 liv. par an, et la seconde, 1,200 liv' durant sa minorité.

Un décret du gouvernement portugais annule le premier décret concernant le droit de tonnage à Madère. Maintenant les vaisseaux peuvent rester à l'ancre, charger et décharger, sans être soumis au droit de tonnage.

On fait les préparatifs du mariage de doña Maria avec le duc de Leuchtenbergh.

M. Charles Georges Masson, ministre des finances, à Berlin, vient de mourir. Il s'était acquis une grande célébrité dans cette partie, et il est regretté de toute la nation.

On cite un mot de Louis-Philippe à Fontainebleau qui se curieux à récueillir : "Un de nos anciens possesseurs du château de Coucy, actuellement à la maison d'Orléans, s'appelait Enguerrand-le-Bâtisseur ; on m'appellera Philippe-le-Restaurateur." *En effet*, ce prince ne s'occupe que de restaurations ; à Fontainebleau et à Versailles les fleurs-de-lys reparaissent partout où le temps et la révolution les avaient détruites.

La restauration de Versailles est encore plus remarquable que celle de Fontainebleau.

EXTERIEUR.

—Le sieur Ravaille, âgé de 43 ans, ancien marchand de papiers, rue Feydeau, fatigué de la vie, est allé à Saint Denis se loger dans une chambre dépendant de l'auberge du sieur Patte, sans faire connaître à sa femme par aucun signe quelconque les motifs de son absence. Le lendemain, à neuf heures du matin, il s'est assis sur une chaise devant une glace pour mieux diriger ses armes, ainsi placé il a tiré les deux canons de ses pistolets vers chaque oreille, et les deux armes chargées à balle ayant fait une explosion simultanée, le malheureux est tombé mort sur-le-champ. Près de lui ont été trouvés deux écrits fait-ont suffisamment connaître les causes qui ont porté cet infortuné à se suicider ; nous en extrayons seulement quelques passages.

" Quand on est vu au monde pour jouir des biens, des agrémens, des distractions et des plaisirs divers qui constituent le bonheur, on peut volontiers détourner la vue des objets, des personnes qui nous déplaisent, et attendre patiemment sa dernière heure dans la solitude au milieu de quelques livres et d'une société choisie ; mais quand on se lève tous les matins pour se livrer aux mêmes ennuis, aux mêmes souffrances de corps et d'esprit, en vérité, pour se résigner à une telle conduite, il faut être doué d'une souplesse de caractère que je suis loin d'ambitionner.

" Disposer de ses jours est une infraction aux lois de la nature et aux lois divines ; mais pour que les actions puissent marcher avec les principes, veillez, s'il vous plaît, à ce qu'il n'en soit pas de quelques-uns de nous comme de ces malheureux enfans qu'on charge sans pitié, qui tombent écrasés sous le poids avant d'arriver au but.

" J'ai cherché intuitivement, je l'avoue, cette balance qui établit la compensation du bien avec le mal, et *si tout est dans tout*, comme dit M. Jacotot, il est inexplicable que des trésors restent *mystérieusement* renfermés pendant qu'ils pourraient essuyer des larmes, alimenter la faim, apaiser la douleur et consoler l'infortune.

" A l'aspect de tant d'infirmités, j'ai pris mon parti sans aigreur, sans imprécations, je dirai même sans regret, si je ne laissais après moi une femme estimable par ses rares qualités, et un enfant qui m'intéresse par son âge pour *lequel je ne puis rien faire.*"

A la suite de quelques déclamations obscures sur la *fatalité et sur ce qu'il appelle la vraie souveraineté de l'homme*, l'infortuné Ravaille énonce le véritable motif de cette action détestable :

" En parcourant ce que j'ai écrit plus haut, je remarque que je n'ai pas été assez explicite sur quelques points

" Je déclare donc qu'ayant été dépouillé de mon patrimoine il y a quelques années, par les *escroqueries d'un faussaire* ; étant sans profession, sans emploi, sans possibilité d'en obtenir, j'ai dû à cet égard à des hommes *de toutes les nuances* et placés très haut dans l'opinion publique ; ces hommes que l'on considère, que je considère moi-même comme le symbole de quelques vertus, les excellens philanthropes n'ont pas même daigné me répondre.

—Il fait ensuite le dénombrement des effets laissés par lui, y compris les deux pistolets de poche anglais, et il en prescrit la vente pour payer ses funérailles, en exprimant le regret de ce qu'un contribuable qui payait annuellement 250 fr. d'impôt ne puisse être ménagé aux frais de l'état. Il termine par ces trois lignes :

" En ne mettant point ma signature sur aucune note, j'ai eu le dessein de laisser ignorer d'où je viens, afin qu'on laissât à ma femme tranquille. Je me borne donc à apposer ici mon paraphe."

R.....

—Le cadavre ayant été immédiatement envoyé à la Morgue, c'est dans ce lieu hideux que la pauvre veuve et son fils sont venus reconnaître, l'une son mari et l'autre son père ! !!

CELEBRATION DU TRIOMPHE DES PRINCIPES REPUBLICAINS

Liste des trente dix personnes qui composaient le comité d'ordre.

J H Holland,	John Wilcox,
Myford McDougall	Philip Power,
Chas Dunoud,	S Hirst,
F Sammers,	Wm Brothers,
D St Romes,	John Mitchell,
John Wiley,	A A Sentry,
G Brusle,	F Durive,
G Montamet,	G W Heurp,
Wm Bullit,	N Hory
Paul Tulane,	R J Ker,
R M Carter,	Dan'l Murphy,
Louis Leroy.	J B Giquel,
H Andry	Dr Labatut,
Jules Ballue,	J J Mercier,
P A Lefèvre,	C Cannon,
E Charbonnet,	P Hart,
P Doherty,	P Tricou,
G P Manouvrier,	C Dausoy,
J Janes;	J Bayon,
L Barbarin, père,	M Egan,
Paul Bertus,	J Walsh,
J W Stillwell	Col Cuvillier,
J R Wolf,	O Rourke,
H Notton,	Tobin,
P D Henry,	W Crawford,
P Fernandez,	C Samory,
McHugh,	J Clarke,
Auguste Dosse,	W C Goodrich,
Dr McFarlane,	John J Ker,
W C Quinls,	Jules Leblanc,
J B Lamothe,	Wm Christy,
H B Cenas,	Cammagère,
James M Kennedy,	B Marigny,
J Pinter Davidson,	Bourgeois,
P Marty;	L E Brown,
James Sterett,	Gregory Byrnes,
J F Cutter,	E Johns,
P K Lawrence,	J H Caldwell,
S W Oakey	B Z Canonge,
P K Wagner,	B Sélter,
J W Thompson,	J W Broadlove,
François Désoard,	Jno Nicholson,
Alonzo Morphy,	J Bozant,
C Lamothe,	C Paterson,
M Gordon, Jr.	B P West,
Maurice Cannon,	G Morris,
S Kennedy,	Thos Fitzwilliams,
Geo H Elliott,	W Brand,
H D Peire,	Thos Toby,
W H Ker;	W Bogart,
Etienne Bertel,	R Y Santi Pétri,
F Verrier,	J Warbeck,
Jas Patton,	D J Rogers,
Wm Descog,	E L Tracey,
J J Beck,	Henry McCauley,
B Roca,	P Rion,
N Saustnot,	H Lockett,
J Pener,	Thos Slidell,
E W Sewell,	W D Leonnis,
G W Bennett,	Story Knox,
P Laidlaw,	John Stringer,
W Shields,	H Carlsson,
Dr Osborne,	James Ross,
Thos Banks,	E Bell.
Robert Douglass,	L Cage,
A Bosque,	Lewis Dourie,
Joseph Gontz,	Thos Leggin,
David G Wier,	John R Grymes,
Peter Marcy,	A Lara,
M H Daveraux,	Denis Prieur,
Joseph Webber,	John Modin,
John McHenry,	J Flower,
Oliver Bimeau,	B W Sexton,
Col Lacoste;	Wm Collston,
O H Throop,	J A Turnell,
Peter Cunningham,	S Fiyes,
Peter Wilson,	E Stinton,
W T Thompson,	Henry H Bishop,
Thos W Lee,	P McManus,
F D Janvier,	Hugh Clifford,
A Roceau,	Levi H Gale,
A Clavier,	H Pédesclaux,
B Mullen,	Louis Allard,
Mr. Campbell,	Tessier,
Sumpter Turner,	P Bertrand,
F Ducoing,	J Woods,
Félix Lefebvre,	Joseph Prados,
Wm C Camp,	Cline,
Wm Golabury,	L C Bacon,
James Cuddy,	F Robaun,
A Riveraux,	Thos Doyle,
Adolph Desforges,	Thos. May,
A Bane,	A Mile Munger,
Alphonse Morel,	Evariste Blanc,
Delorche Voisin,	Lucien Adam,
Christoval Morel,	F La Beau,
C Grue,	Felix Grue,
Louis Vaudry,	Norbert Vaudray,
Gabriel Ferriet,	Norbert Andry,
Joseph Tronchard,	Pierre Fabvre,
Charles Gayarré,	J L Dorset,
Bernard Genous,	Charles Génois,
S Peyroux,	Philip Avigno,
Jean Lamothe	E Plauchard,
Garcia,	Lege,
	Feliz Lefebvre.

Joseph Saul,

Maîtres des cérémonies, chargés de présider à la cérémonie qui aura lieu sur le champ de bataille du 8 janvier :

MM. John H. Holland,	Dr Jno J. Ker,
William H. Ker,	John Mitchell,
J de St Romes,	J L Robaun,
Manuel White,	James Ross,
J R Sterrett,	P K Wagner,
H. D. Peire,	John Stringer,
B Z Canonge,	E Johns,
J M Fernandez,	Chas Patterson,
A Lefebvre,	G H Dominguez,
John Nicholson,	Welmar Shields,
J J Mercier,	Story Knox,
W D Leonnis,	H McCauley,
Thos Slidell,	Wm Brand.
John R Grymes.	

Présidents du dîner qui aura lieu ensuite l'après-midi :

MM. le Gén. LABATUT,
MARTIN GORDON,
M. LEFEBVRE,
Gén. PLAUCHE, Présidents.
J. B. BLANCHARD,
DENIS PRIEUR,
Dr. D. C. KER.

Vice-Présidents :

MM. R. MARIGNY,
W. BULLITT,
Dr. J. McFARLANE,
P. J. TRIOUDO,
JOHN WILCOX,
N. HORY,
P. DOHERTY,
W. CHRISTY,
A. A. SUAREZ,
S. HIGH,
JOHN WILIE,
JOHN R. GRYMES,
P. POWER.

Vice-Présidents.

COMITES SPECIAUX.

Comité chargé de construire pour le dîner et de procurer les ornemens nécessaires pour l'appartement où il sera donné : MM. J. Wilcox, High, Mc'Dougall, le Dr. M'cFarlane, W. H. Crawford, J. Patton, Wolf, James, le Dr. J. P. Davidson, Wm. Brand et E. L. Tracy, J. H Caldwell.

Comité chargé de faire enclore la partie du champ de bataille nécessaire pour la célébration, de faire établir une plate-forme, des tentes, en hangard &c. : MM. M'cDougall, Commagère, P. Summers et le Dr. M'cFarlane.

Comité chargé de préparer un bateau à vapeur : MM. P. Power, G. Byrnes et A. A. Suarez.

Comité chargé de faire les invitations et de préparer les toasts : MM. B. Marigny, P. K. Lawrence, H. B. Cenas, R. M. Carter, R. J. Ker, P. J. Trioux, le dr. McFarlane, S. High, P. Soulé, M. McDougall, P. K. Wagner et J. R. Sterrett.

Comité chargé de procurer les rafraîchissemens nécessaires sur le champ de bataille : MM. Harvey Norton et Daniel Murphy.

Comité chargé de surveiller l'impression des billets d'invitation : MM. Ker et Carter.

M. Gaston Brusle est prié de surveiller le tir des salves.

Le général Plauché est prié de se trouver présent au moment où l'on achèvera les drapeaux sur le champ de bataille.

PROGRAMME.

Célébration du jour sur le champ de bataille.

Au point du jour, une salve de cinquante coups de canon, après quoi les drapeaux des Etats-Unis et de France seront arborés.

A 11 heures, un bateau-à-vapeur convenablement orné, commencera à faire des voyages au champ de bataille, qu'il renouvellera de trois quarts d'heure en trois quarts d'heure, jusqu'à ce qu'un canonne que les discours vont être prononcés.

A midi, une salve de cent coups de canon.

A une heure et demie, les discours.

On érigera sur le champ de bataille, une plate-forme, d'une grandeur convenable, et des barrières ; on placera à chaque extrémité une tente pourvue de rafraîchissemens qui seront offerts gratuitement à ceux qui seront admis dans l'enceinte. Nul ne pourra s'introduire dans cette enceinte, s'il n'est pourvu d'un billet, qu'on peut obtenir gratis en s'adressant à un des membres du comité général. Les citoyens dont les noms suivent, (au nombre de 24) sont nommés maîtres des cérémonies pour veiller au maintien de l'ordre sur le champ de bataille, où on ne doit tout ce passer uniformément au programme, dont chacun d'eux aura une. La réception des dames et le soin de leur procurer des nègres convenables sont laissés aux membres des cérémonies. Les dames voudront bien ne pas oublier de prendre leurs nègres, voitures &c. ne pouvant pénétrer dans l'enceinte. A 3 heures, cinq coups de canon très rapprochés en indiqueront la fin de la cérémonie qui doit avoir lieu sur le champ de bataille. A 3 heures et demie, le bateau-à-vapeur recommencera les voyages en ville.

Nul n'aura droit d'un siège sur la plate-forme, outre ceux qui y seront placés d'après désignés :

1°. Les dames invitées.

2°. Les dignitaires de l'Assemblée, qui sont présidens les représentans nommés à la présentation.

3°. Les aides et membres du susdit comité.

4°. Les orateurs.

Dîner au ville, sous l'arcade de M. Thomas Banks.

Le dîner commencera à 4 heures et un quart, et sera annoncé par une salve de quarante-deux coups de canon, en honneur de l'état de New-York.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Nation Ruthelin, Chaar, Hâvre, T Nicolet & co.
Navire Nashville, Rathbone, New York,
Bogart & Hawthorn.
Navire Margaret Forbes, King, Boston, capitaine.
Brick Tribune, Smith, Alexandrie, J W Zacharie & co
Brick Ann Maria, Jordan, Baltimore, L H Gale
Brick Diamond, Chase, Charleston, S Chamans
Mystic Santiago, Isern, Havane, J Prats & fils.
José Crawford, Delarue, Tampico, Robeson, Taylor, co

ARRIVES.

Bateau à vapeur Ouachita, Vawter, de Natchez, avec du coton.
Bat à vap Mohican, Gallier, de Louisville.
Bat à vap Chesapeak, Wright, d'Alexandrie.
Bat a vap Superior, Green, de Cincinnati.
Bat a vap Paragon, Alter, de Donaldsonville.
Bat a vap Iberia, Irwin, de Baton Rouge.
Bat a vap Walter Scott, Wright, de Texas.
Bat a vap Randolph, Miller, de Nashville.
Bat a vap Kentucky, Buckner, de Vicksburg.
Bat a vap Ivanhoe, Bacon, de Vicksburg.
Bat a vap Walk-in-the-water, Glover, de Natchez.

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 23 DECEMBRE.

Le Pré aux Clercs,

Opéra comique en 3 actes, de M. Planard, musique de M. Hérold.—DISTRIBUTION :

Mergy,	MM. Heymann.
Commange,	St. Alnain.
Cantarati,	St. Victor.
Girot,	Duffy.
Un exempt du guet,	Alfred.
Marguerite, Mmes.	Miller.
Isabelle,	St. Clair.
Mathé,	E. Dupuis.

Suivi de

LES VIEUX PECHES.

Comédie vaudeville en un acte, de MM. Méleaville et P. Duport.—DISTRIBUTION :

M. *Girard*, MM.	St. Victor.
Oscar,	Delcroix.
Hilarion,	Aug. d.
Un tuteur,	Eugène.
La marquise de Champagnolas, Mmes.	Girardot.
Mathis,	Millet.

SALLE D'ASSEMBLEE DE LEGE.

23 DECEMBRE.

M. LEGÉ informe respectueusement les dames et messieurs que son assemblée hebdomadaire aura lieu le jour susdit ; et qu'en considération d'une journée si glorieuse dans les fastes de notre histoire, la salle sera brillamment illuminée. Tous les préparatifs ont été faits pour rendre cette soirée digne de la circonstance et des personnes qui honoreront ce bal de leur présence.

N. B.—M. Légé a engagé, pour cette soirée, un orchestre composé d'excellens musiciens blancs. 22 déc—2

POUR LA MOBILE, (par la rivière.)

(Partira le 24)

Le goélette EMMELINE, capitaine Sawyer, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ses deux magasins blancs, en face de la TOURNE & BECKWITH.

22 déc 28 et 29, Nouvelle Levée

Nul n'aura droit d'un siège sur la plate-forme, outre ceux qui y seront placés d'après désignés :

1°. Les dames invitées.

2°. Les dignitaires de l'Assemblée, qui sont présidens les représentans nommés à la présentation.

3°. Les aides et membres du susdit comité.

4°. Les orateurs.

Dîner au ville, sous l'arcade de M. Thomas Banks.

Le dîner commencera à 4 heures et un quart, et sera annoncé par une salve de quarante-deux coups de canon, en honneur de l'état de New-York.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FRANCOIS DUTILLET.

IL sera vendu, le 24 courant, à midi, à la Bourse Hewlett ;

HUIT TERRAINS,

situés rue Craps et Petite. Ces dits terrains seront vendus conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions : six, deux, dix huit et 24 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 22 déc—4

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi 27 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett : Lawrence, mulâtre, âgé de 22 ans, bon cocher, palefrenier, bon domestique de maison et barbier. Cet esclave s'est absenté deux fois de chez son maître, et s'est rendu lui-même après deux jours d'absence. Il est garanti de tous les autres vices et maladies prévus par la loi. Conditions : $180 payables le 20 mars prochain et la balance payable à huit mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passée pardevant T. De Armas, N. P. aux frais de l'acquéreur. 22 déc

PAR J. B BLANCHE.

IL sera vendu mardi, 23 du courant, sur la Levée, vis-à vis la rue Conti, les voiles, cordages, ancres, vergues, &c. d'un brick ou part de 180 tonneaux. 22 déc

CAZADORES DE ORLEANS.

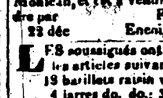

La compania tomará las armas el Domingo, 28 del corriente á las 9 en punto de la mañana, con casaca y pantalon de pâño y morrion con pompon, para revista de obligacion.

De orden del capiten,
22 dic. J. M. BUSTAMENTE, secreto.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1834.

LA place de courreur de cette Banque étant devenue vacante, une nomination aura lieu mercredi 24 courant. Les demandes par écrit seront reçues jusqu'à ce jour. 22 déc RICHARD RELF, Caissier.

M. J. MATOSSY a l'honneur d'annoncer aux habitans, ses amis et anciennes pratiques, qu'il fera l'ouverture de son magasin de patissier et confiseur, mardi 23 décembre, rue de Chartres, no. 113, à côté de M. Muh, horloger, ancienne maison Goldenbourg, où l'on trouvera toujours un joli assortiment de bonbons pour dessert ; il entreprendra toute espèce de desserts façon américaine et française, toute espèce de sirops assortis et de liqueurs fines et surfines : les dames trouveront un joli assortiment de bonbons fine, cartonage et beaucoup d'autres articles nouveaux pour les étrennes, qui j'espère m'honoreront de leur visite. Il entreprendra aussi la demande au dehors ; je préviens en même temps le public que M. F. Tessier s'est associé avec moi. 22 déc—3

INDIENNES,—23 caisses indiennes, en débarquement et à vendre à bas prix par

ANDREWS & BROTHERS,
22 déc Rue de Chartres, No. 19.

VITRES,—240 demi-boîtes, 8-10 ; 10 de do 10-9 ; 10 do do 10-4, en débarquement du Bateau à vapeur Ivanhoe, de Pittsburg, et à vendre par

TOURNÉ & BECKWITH,
22 déc 28 et 29, Nouvelle Levée

WHISKEY,—3 5 barils whiskey, dont partie est de deux ans vieux, se débarque du bateau à vapeur Mohican, et est à vendre par

FORSYTH, GOODWIN & Co.
22 déc Enseignure Gravier & Tchoupitoulas.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre, les articles suivants :

19 barillets raisin vert en grappes très frais ;
4 jarres do. do. ; 3 demies do do ;
50 paniers d'Amizette superfine ;
30 caisses Fruits à l'eau de vie assortis ;
30 do. Cerises à l'eau de vie de Guelnaud ;
16 Fromages de Gruyère ;
90 do Pâte grasse ;
4 caisses Fromage tête de mort, croute rouge.

PASCALET & MICHON,
22 déc ancnig. Chartres et Toulouse

AVIS—Les personnes qui désirent réclamer leurs charrettes, drays, voitures, &c., arrêtés en contravention pour n'avoir pas de numéro, sont priés de s'adresser au soussigné demeurant rue St Joseph, No. 100, depuis 1 heure jusqu'à 3 heures P. M. PIERRE GUERIN,
Officier surveillant des voitures du faubourg supérieur.
22 décembre—3

$10 DE RECOMPENSE.

IL a été perdu sur le chemin du Bayou, dimanche dernier, une flute. La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre chez J. J. Jandot, rue du Bayou entre Dauphine et Bourgogne, ou au Bureau de l'Abeille.
22 déc—6

BUREAU

De la Compagnie des Architectes du 8ème. District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs *de la première Série d'actions*, du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer, le 31 janvier prochain, le 6ème. dixième du montant de leurs souscriptions.

Par l'article 8ème. des réglemens, les souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles ledit paiement aura été requis ; et les paiements déjà effectués, par ordre de la directrice.

PLEURY GENEBELLY,
22 déc Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—20 déc 1834.—No. 7646—William Saunders *contre* ses créanciers.—Ordonné que les créanciers du pétitionnaire décédent, Cour séante, le Lundi 12 de janvier 1835, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour. Bureau du greffier, 20 déc. 1834.
22 déc—3.3ps A. PITOT, greffier.

Thomas Harrisson *contre* Thomas Mulvihill.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le 3 janvier 1835, à 4 heures P. M. 1 Side Board, saisi dans cette affaire. Conditions—Comptant.
22 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

D. Seghers *contre* H. B. Brewer.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau rue Ste. Anne, No. 30, le samedi 3 janvier 1835, à 4 heures P. M. divers Meubles saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant. 22 déc B. BEAUREGARD maréchal.

J. Richarson & Dr. Y. McHaudi *contre* Wilson.

En vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Cité de la Nelle.-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, le 3 janvier 1835, à midi, une Montre en or *patent lever*, saisie dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant.
22 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

En vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 5 janvier 1835, à heures de l'après-midi, au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Esplanade et Levée, une butte de terre du fleuve, contenant environ mille charrettées plus ou moins saisie à la poursuite de J. A. Lecroix. Conditions—comptant.
22 déc B BEAUREGARD.

L. J. Picquet *contre* Romain et al.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres le 25 janvier 1835 à midi, une petite mulâtresse nommée Marie, âgée d'environ douze ans, saisie dans cette affaire. Conditions—comptant. 22 déc B BEAUREGARD, marshal.

John Green *contre* divers tableaux, un rail road en miniature, et divers objets et John Walker, propriétaire absent.

En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 3 janvier 1835, à midi, à l'encoignure des rues Girod et Commerce, divers tableaux, le contenu d'une boite et un rail road en miniature, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant. B. BEAUREGARD, marshal.
22 déc

A VENDRE—Une négresse âgée de 22 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, depuis 4 ans dans le pays, parlant le français et l'anglais.

Un nègre âgé de 32 ans, palfrenier et nègre de champ, depuis 6 ans dans le pays.

S'adresser No. 53, rue St. Louis. 20 déc

DOCTEUR T. PORTER DALY, médecin et accoucheur, demeurant enseignure des rues Chartres et Conti, au premier étage, se rendra chez les personnes qui le feront appeler pour les secours de ces deux professions. Il traite aussi les maux d'